

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Condé-sur-Vire

Commune de SAINT-JEAN-D'ELLE

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 3 du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de SAINT-JEAN-D'ELLE, légalement convoqué le 14 avril 2026, en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de conseil.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Présents : 18 – Axel CARRU, Christian COCHERIL, Rachel de FLORES, Élise DEBROISE-GAUTIER, Agathe DEMORTREUX, Géraldine DESHAYES (arrivée à 18h35 – point 2), Émilie ELISABETH, Marie-Pierre FAUVEL, Nolwen FONTAINE, Denis FRANCOIS, Valérie GARDIE, Tony GUERNIER-CARREAU, Michel HERVIEU, Florian JACQUES, Lucile KERGUENO, Jérôme LEBAS, Pierre MOREL, Manaëlle THOMASSE.

Absents excusés : 5 – Andréa CAPDEPON (donne pouvoir à Marie-Pierre FAUVEL), Christopher FONTAINE, Philippe PÉRIER, Jean-Philippe RIGOT (donne pouvoir à Michel HERVIEU), Alexandra VAULTIER (donne pouvoir à Élise DEBROISE-GAUTIER).

Madame la Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré DIX-HUIT conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a compté TROIS pouvoirs.

Elle a déclaré publiquement que la séance du conseil municipal est enregistrée par l'administration.

M. Axel CARRU a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Puis elle a fait lecture de l'ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil du 31 mars 2026
- 2 - CFU (Compte financier unique) 2025 budget principal
- 3 - CFU (Compte financier unique) 2025 budget annexe « Lotissement Bellevue »

- 4 - Affectation du résultat budget principal
- 5 - Budget 2026 budget principal
- 6 - Budget 2026 budget annexe « Lotissement Bellevue »
- 7 - Vote des taux d'imposition
- 8 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- 9 - Motion relative à la compétence « distribution publique d'électricité et de gaz »
- 10 - Désignation des représentants des élus et des agents au COS NORMAND
- 11 - Désignation sans délibération d'un membre au Secteur Action Gériatologique de Condé sur Vire
- 12 - Désignation sans délibération de membres pour la commission de contrôles des listes électorales
- Informations et questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

Madame la Maire propose l'adoption du compte-rendu du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2026.

Il est confirmé qu'il a bien été reçu par tous les conseillers et comme il n'apporte pas de question, le conseil municipal est amené à donner son avis.

Vote	20		Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	--	------------------	-------------------	-----------------------

Géraldine DESHAYES arrive en séance à 18 heures 35 après le vote du point 1.

Madame la Maire précise la présence de monsieur David CAMUS, Inspecteur des finances publiques et conseiller des décideurs locaux.

M. David CAMUS va donner au cours de la séance les explications détaillées des points à l'ordre du jour, sur les comptes financiers uniques, affectation de résultats et budgets primitifs.

M. CAMUS explique sa fonction et son rôle pour les collectivités. Il explique ses missions tout en précisant que les points budgets et finances à l'ordre du jour au conseil municipal, ont été présentés en commission finances élargie le 14 avril dernier.

Il explique, pour les conseillers n'ayant jamais eu de mandat, pourquoi madame la Maire ne va pas prendre part aux votes des deux CFU BP et BA.

Il indique qu'une page de signature doit être emmargée pour chaque CFU et chaque budget.

2 - CFU (Compte financier unique) 2025 budget principal

Madame la Maire éclaire le conseil municipal en expliquant que le compte financier unique remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Puis elle donne la parole à M. CAMUS pour l'explication détaillée du CFU 2025 BP.

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 472 998,56 €	1 722 423,22 €	4 195 421,78 €
	Recettes réalisées	828 263,17 €	1 828 048,02 €	2 666 311,19 €
	Restes à réaliser	822 056,00 €	0.00 €	822 056,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 190 098,03 €	3 761 598,40 €	5 951 696,43 €
	Dépenses réalisées	1 353 409,61 €	1 434 697,43 €	2 788 107,04 €
	Restes à réaliser	571 467,91 €	0,00 €	571 467,91 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-515 146,44 €	393 350,59 €	-121 795,85 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-282 900,53 €	2 039 175,18 €	1 756 274,65 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-798 046,97€	2 432 525,77€	1 634 478,80€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	250 588,09 €	0,00 €	250 588,09 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-547 458,88 €	2 432 525,77 €	1 885 066,89 €

Madame la Maire s'est retirée au moment du vote du compte financier unique conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales. Madame la maire étant sortie n'a pas pris part au vote, ni pour elle, ni pour le pouvoir.

Les votes sont réalisés sous la Présidence du Premier adjoint à la Maire, Michel HERVIEU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte financier unique 2025 de la commune de Saint-Jean-d 'Elle

- donne pouvoir à Madame FAUVEL Marie-Pierre, la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote	19		Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	--	------------------	-------------------	-----------------------

3 - Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget lotissement Bellevue

M. CAMUS pour l'explication détaillée du CFU 2025 BP.

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	676 318,99 €	580 473,67 €	1 256 792,66 €
	Recettes réalisées	97 881,38 €	105 152,00 €	200 033,38 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	235 999,67 €	580 474,10 €	816 473,77 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	105 152,40 €	105 152,40 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0,00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	97 881,38 €	-0,40 €	97 880,98 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-440 319,32 €	0,43 €	-440 318,89 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-342 437,94 €	0,03 €	-342 437,91 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-342 437,94 €	0,03 €	-342 437,91 €

Madame la Maire s'est retirée au moment du vote du compte financier unique conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales. Madame la maire étant sortie n'a pas pris part au vote, ni pour elle, ni pour le pouvoir.

Les votes sont réalisés sous la Présidence du Premier adjoint à la Maire, Michel HERVIEU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte financier unique 2025 du budget Lotissement Bellevue de la commune de Saint-Jean-d'Elle

- donne pouvoir à Madame FAUVEL Marie-Pierre, la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération,

Vote	19		Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	--	------------------	-------------------	-----------------------

Madame la Maire revient en séance et reprend la présidence de celle-ci.

4. Affectation des résultats 2025 : Budget principal

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de **2 432 525,77 €**,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	393 350.59 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 039 175.18 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	2 432 525.77 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-798 046.97 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	250 588.09 €
Besoin de financement F	=D+E -547 458.88 €
AFFECTATION = C	=G+H 2 432 525.77 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	547 458.88 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 885 066.89 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'affectation du résultat de la commune de Saint-Jean-d'Elle

Vote	21		Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------	----	--	-----------	------------	----------------

5. Budget primitif 2026 : budget principal

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 574 395,89 € pour la section de fonctionnement et à 2 578 566,88 € pour la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2026.
- autorise les virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 %.

Vote	21		Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------	----	--	-----------	------------	----------------

6. Budget primitif 2026 : budget Lotissement Bellevue

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget du lotissement Bellevue de l'année 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 742 724,03 € pour la section de fonctionnement et à 508 447,94 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le budget lotissement Bellevue 2026.
- autorise les virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 %.

Vote	21		Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	--	------------------	-------------------	-----------------------

7. Vote des taux des impositions directes

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence des mesures législatives.

TAXES	BASES D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLES 2026	TAUX VOTÉS	PRODUITS ATTENDUS
Taxe foncière « bâti »	1 750 000	31,73 %	555 275
Taxe foncière « non bâti »	299 100	24,94 %	74 596
Taxe d'habitation	62 200	5,55 %	3 452
TOTAL PRODUIT			633 323

Vu l'état 1259 COM,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026.

Vote	21		Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	--	------------------	-------------------	-----------------------

8 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame la Maire propose la liste de contribuables qui sera annexée à la délibération, en vue de la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID) de la commune.

De préciser que cette liste comporte :

La Maire, et

- Onze noms pour les commissaires titulaires ;
- Onze noms pour les commissaires suppléants ;

conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts.

D'autoriser Madame la Maire à transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote	21		Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------	----	--	-----------	------------	----------------

9 - Motion relative à la compétence « distribution publique d'électricité et de gaz »

Madame la Maire propose d'approuver la motion proposée par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) annexée à la délibération, réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la motion
- autorise Madame la Maire à signer tout document en lien avec cette motion

Vote	21		Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------	----	--	-----------	------------	----------------

10 - Désignation des représentants de la commune au COS NORMAND

Madame la Maire propose de désigner des représentants qui participent aux assemblées générales du COS NORMAND et assurent la représentation de la commune au sein de l'association.

En qualité de délégué représentant les élus de la commune auprès du Comité des Œuvres Sociales (COS) NORMAND :

- Titulaire : Madame Elise DEBROISE-GAUTIER
- Suppléant : Monsieur Pierre MOREL

En qualité de délégué représentant les agents de la commune auprès du Comité des Œuvres Sociales (COS) NORMAND :

- Titulaire : Madame ROLLAND LELOUP Mélanie
- Suppléant : Madame LECOT Eulalie

Elle précise que ces désignations sont valables pour la durée du mandat municipal en cours, sauf modification ultérieure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les désignations des délégués
- autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette désignation.

Vote	21		Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------	----	--	-----------	------------	----------------

11 - Désignation sans délibération d'un membre au Secteur Action Gériatrique de Condé sur Vire

Madame la Maire informe le conseil municipal que le SAG souhaite proposer l'intégration d'un élu municipal en tant que membre du conseil d'administration du SECTEUR ACTION GÉRONTOLOGIQUE de Condé-Sur-Vire.

Cette participation permet de favoriser les échanges entre l'association et la municipalité, et d'assurer une bonne coordination des actions près des seniors sur le territoire.

Madame la Maire propose la désignation de monsieur Denis FRANCOIS, conseiller municipal, s'étant porté volontaire pour représenter la commune.

Cette désignation n'appelle pas délibération, toutefois madame la Maire souhaite avoir l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal ne fait aucune observation et approuve à l'unanimité,

Vote	21		Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	--	------------------	-------------------	-----------------------

12 - Désignation sans délibération de membres pour la commission de contrôles des listes électorales

Madame la Maire informe le conseil municipal que la Préfecture de la Manche demande à la commune de désigner des membres pour la commission de contrôle des listes électorales.

Une seule liste ayant obtenu tous les sièges au conseil municipal lors des dernières élections, la commission sera composée de trois membres titulaires. Et il est fortement recommandé de désigner un suppléant pour chaque titulaire.

La désignation doit être comme suit :

- 1 conseiller municipal titulaire et 1 suppléant pris dans l'ordre du tableau parmi les membres du conseil municipal (hors la Maire, les adjoints et les conseillers avec délégation) ; Il est donc proposé : Monsieur Denis FRANCOIS et Madame Rachel de FLORES dans l'ordre du tableau.
- 1 délégué titulaire et 1 suppléant de l'administration proposé au préfet (hors tous les conseillers municipaux, agents communaux et agents des EPIC) ; Il est donc proposé : Madame Carole MARGUERITE et madame Martine ONFROY.
- 1 délégué titulaire et 1 suppléant du tribunal judiciaire proposé au président du tribunal (hors tous les conseillers municipaux, agents communaux et agents des EPIC) ; Il est donc proposé : Monsieur Maurice LEPLATOIS et Madame Josette BRUNET.

Ces désignations n'appellent pas délibération, toutefois madame la Maire souhaite avoir l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal ne fait aucune observation et approuve à l'unanimité,

Vote	21		Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	--	------------------	-------------------	-----------------------

INFORMATIONS DIVERSES :

- Arrêté de déport pris pour le 3^{ème} adjoint

Dans un souci de transparence et de sécurisation juridique de l'action municipale, il a été décidé de prendre un arrêté organisant le déport d'un adjoint au maire dans certaines situations susceptibles de constituer un conflit d'intérêts.

Madame la Maire explique l'intérêt du déport en cas de conflit d'intérêts. Que les élus doivent se signaler en ce cas. La direction générale a transmis à tout le conseil municipal les informations en ce sens.

- Formation des élus et accompagnement & suivi opérationnel

Madame la Maire indique la mise en place d'une formation d'acquisition des repères et appropriation opérationnelle pour les élus.

Cette formation est réalisée par le cabinet PCD :

- Trois jours de formation en présentiel = 1 950€
- Une phase d'accompagnement sur 6 mois = 1 800€
- Une phase de suivi sur 18 mois = 1 800€

- Appel d'offre chemins communaux et ruraux

La commission « Chemins » va prendre attache avec des prestataires pour mettre en place un contrat de service pour l'entretien des chemins ruraux.

- Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai est rappelée au conseil municipal. Madame la Maire informe qu'une invitation a été transmise aux enfants de l'école, tout comme au CMJ. Elle rappelle l'ordre du jour de la cérémonie qui a été transmis aux membres du conseil municipal.

- Équipement sportif de proximité

Madame la Maire indique que nous sommes sur la fin des travaux de l'équipement sportif de proximité (DOJO). Elle indique que la date de l'inauguration a été fixée au vendredi 19 juin 2026, 11 heures en présence de Monsieur le Préfet et/ou son représentant.

Rachel de Flores demande des informations sur l'ouverture et les accès du DOJO parues sur City Komi.

- Toilettes publiques de Saint-Jean-des-Baisants

Madame la Maire indique que les toilettes publiques de Saint-Jean-des-Baisants sont fermées la nuit.

De multiples dégradations nocturnes entraînant des coûts et une charge de fonctionnement ont fait que cette décision a été prise.

La Direction générale assure la question d'ouverture et fermeture

- Visite de la salle le virage par la commission « Salles »

Madame la Maire indique que la commission « Salles » est passée visiter la Salle le VIRAGE

Puisqu'il est sujet de commission, madame la Maire rappelle que les Vice-présidents de commissions doivent convoquer dans les formes et faire établir un compte rendu à chaque tenue. Compte rendu qui doit lui être transmis avec copie à la Direction générale.

La séance est levée à 19 heures 26

La Maire, Marie Pierre FAUVEL



Le Secrétaire, Axel CARRU

